



« SANS ÊTRE À UN POSTE DE DIRECTION, J'AI DU POIDS DANS L'ENTREPRISE ET C'EST PAREIL POUR TOUS LES SALARIÉS, FEMMES ET HOMMES »

Sarah Lopez / la cuisine itinérante



« NOUS TRAVAILLONS DE MANIÈRE INNOVANTE, EN ASSOCIANT LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS AU PROJET »

Valerie Dumesny / villages vivants



« UN VÉRITABLE ÉLAN DE MOTIVATION NOUS A PORTÉS, QUI N'EST PAS RETOMBÉ : LE BONHEUR ET L'ENVIE DE TRAVAILLER POUR NOUS »

Marie-Ange Roussel / Eurofence



« CE QUI NOUS A POUSSÉS AU PASSAGE EN SCOP, C'EST LA PARTICIPATION DES SALARIÉS, QUE NOUS INCITONS À INNOVER. CELA NOUS AIDE À NOUS AMÉLIORER »

Pierrick de Rome / Bionnacelle

Des outils financiers à toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création à son développement

Des fédérations avec des expertises métiers

Des unions régionales sur tout le territoire

Un réseau d'incubateurs d'innovation sociale pour accompagner les projets répondant à des besoins sociétaux

Un dispositif spécifique de financement de la formation

Un fonds d'investissement doublé d'un accélérateur, dédié aux start-up coopératives

Une mutuelle et des prestations sociales pour les salariés

Retrouvez les coordonnées de votre union régionale sur le site les-scop.coop



L'aventure coopérative

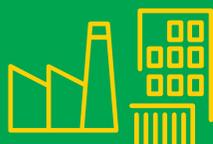
Pourquoi vous êtes de plus en plus nombreux à la vivre

Scop ou Scic,

une société coopérative

répond aux attentes

d'aujourd'hui ...



3 177 Sociétés
coopératives



5 milliards d'euros
de chiffre d'affaires



57 700 emplois



Taux de pérennité
à 5 ans > 65 %



1/4 des dirigeants
de Scop sont des femmes



91% des Français
pensent que les
Scop donnent
du sens au travail

...quel que soit

votre projet

**Vous souhaitez entreprendre à plusieurs
et donner du sens à votre projet**
Créez votre société coopérative

**Vous souhaitez transmettre votre entreprise
mais en assurant sa pérennité**
Cédez votre entreprise à vos salariés

**Vous souhaitez un statut qui serve mieux
vos nouvelles ambitions**
Transformez votre association en coopérative

**Vous souhaitez prendre votre destin professionnel
en mains**
Reprenez votre entreprise avec plusieurs salariés



Retrouvez toutes
ces thématiques
dans notre
collection de guides
à télécharger sur
les-scop.coop



Dans une Scop

> **Les salariés ont le pouvoir de décider**

Dans une Scop, ceux-ci détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote.

> **C'est la démocratie qui prévaut**

Chaque associé dispose d'un droit de vote égalitaire, quel que soit le capital détenu sur le principe : une personne = une voix.

> **Il y a des dirigeants, bien-sûr, mais ils sont choisis par les salariés**

Ce sont eux qui pilotent la société au quotidien mais ils sont élus dans les assemblées générales à qui ils rendent des comptes.

> **Les bénéficiaires sont équitablement répartis**

Ces profits sont distribués entre les salariés (participation et intéressement), les réserves de la Scop, et les associés (dividendes).

> **Une partie des bénéficiaires sert à assurer l'avenir**

mise en réserves, elle contribue à consolider les fonds propres et à conforter l'avenir de l'entreprise. C'est sans doute ce qui explique leur pérennité.



Dans une Scic

> **Les parties prenantes sont plurielles**

Toute personne physique ou morale peut devenir associée et participer à la gestion de l'entreprise.

> **Toutes les familles d'associés représentées**

Une Scic réunit trois types de parties prenantes minimum : salariés ou producteurs, bénéficiaires et au moins une troisième famille d'associés, à définir selon la réalité de l'entreprise (collectivités locales, secteur privé...). C'est ce multisociétariat qui est le socle et le vecteur de l'utilité sociale de ce modèle d'entreprise.